

SOMMAIRE PIECE 1

1. PRESENTATION DU DOSSIER, INSTRUCTION ET PROCEDURE SUIVIE	1
1.1 PRESENTATION DU DOSSIER	1
1.2 DEROULEMENT DE LA PROCEDURE SUIVIE	2
1.3 PERIMETRE D’AFFICHAGE	4
2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR ET LE DOSSIER	5
2.1 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	5
2.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	6
2.2.1 PRESENTATION DE LA HOLDING STAL TP PARTICIPATIONS	6
2.2.2 CAPACITES TECHNIQUES	7
2.2.3 CAPACITES FINANCIERES	7
2.3 ASSISE FONCIERE	8
3. PROCEDES DE FABRICATION, PRODUITS MIS EN OEUVRE, PRODUITS FINIS, RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’INSTALLATION	9
3.1 DESCRIPTION DES ACTIVITES	9
3.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	12
3.2.1 AGENCE LOCALE	12
3.2.2 CENTRE DE RECYCLAGE DES MATERIAUX INERTES	12
3.2.3 CENTRALE D’ENROBAGE	13
3.2.3.1 Groupe de pré-dosage	13
3.2.3.2 Tambour Sécheur Malaxeur	13
3.2.3.3 Trémie de stockage d’enrobés	14
3.2.3.4 Groupe de filtration	14
3.2.3.5 Parc à Liants	14
3.2.4 INSTALLATIONS CONNEXES	14
3.3 PRODUITS MIS EN OEUVRE	15
3.3.2 PRODUITS FINIS	16
3.3.3 LES AUXILIAIRES	16
3.4 ACCES AU SITE	17
4. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	18
5. ATTESTATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE DEMANDE DE DEFRIQUEMENT, SAISINE ARCHEOLOGIQUE.	20

1. PRESENTATION DU DOSSIER, INSTRUCTION ET PROCEDURE SUIVIE

1.1 Présentation du dossier

La société STAL TP filiale du groupe STAL Participations souhaite implanter et exploite, sur la commune de **Boën sur Lignon**, au niveau de la ZAC de Champbayard dans le département de **la Loire(42)**, un site comprenant une **agence locale**, une **centrale d'enrobés à chaud** de matériaux routiers et un **centre de recyclage** de matériaux **inertes**.

L'emprise totale retenue pour l'implantation des installations représente environ 27 000 m².

Afin de répondre à la réglementation en vigueur, la société STAL TP procède donc à **une demande d'autorisation d'exploiter concernant le site de la ZAC Champbayard implantée sur la commune de Boën-sur-Lignon**.

En conséquence, le dossier est constitué en application du Code de l'Environnement (livre V relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, notamment ses articles L. 512-1 et L. 512-2) ainsi que les articles 2 et 3 du décret n° 77-1133 du 21.09.1977 modifié maintenant codifiés R.512-1 à R.512-10 au Code de l'Environnement.

De plus, il est précisé que ce dossier :

- Répond également aux exigences du décret n° 77-1141 du 12.10.1977 modifié, pris pour l'application du livre I du Code de l'Environnement (anciennement article 2 de la loi n°76-629 du 10/07/1976 relative à la protection de la nature) et notamment en ce qui concerne les études d'impact ;
- Respecte le principe de gestion équilibrée de la ressource en eau prévu au livre II du Code de l'Environnement (anciennement la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau) ;
- Intègre les effets sur la santé au regard de la législation sur l'air codifiée au livre II du Code de l'Environnement (anciennement loi n°96 – 1236 du 30.12.1996) ;
- Est compatible avec les orientations du S.D.A.G.E. Loire Bretagne ;
- Est compatible avec les orientations du Plan de gestion des déchets du BTP de Loire de 2016;
- Est compatible avec les documents d'urbanisme de la commune de Boën-sur-Lignon.
- Est compatible avec le règlement de la ZAC de Champbayard.

1.2 Déroulement de la procédure suivie

Le dossier est établi en vue d'obtenir l'Autorisation Préfectorale d'Exploiter prévue par l'article L.512-2 du Code de l'Environnement.

L'installation de centrale d'enrobage à chaud et du centre de recyclage de matériaux, sur le site de la ZAC de Champbayard Boën-sur-Lignon, est soumise, au regard des activités réalisées à **étude d'impacts et de dangers** compte tenu des dispositions :

- du livre I du code de l'Environnement (anciennement la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement), du nouveau décret n° 2011-2018, du **29 décembre 2011**, portant **réforme de l'enquête publique** pris dans le cadre de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, codifié au code de l'environnement dans sa partie réglementaire et applicable au 01 juin 2012 pour les enquêtes publiques dont l'arrêté d'ouverture et d'organisation est publié à compter du 01 juin 2012, ce qui sera le cas de la présente demande d'autorisation d'exploiter ;
- des articles R. 512-1 et suivants du code de l'environnement (codifiant le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié).

Ce **dossier** doit être adressé pour **avis** aux différents services départementaux concernés, ainsi qu'au **Maire** de chaque commune intéressée, en vue de recueillir l'avis du **conseil municipal**.

Au regard des effectifs de la société STAL TP (supérieur à 50 personnes), et conformément aux dispositions du Code du Travail, il a été mis en place en octobre 2013, une procédure afin d'élire une Délégation Unique du Personnel, **intégrant un comité d'Hygiène de sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T)**.

En l'absence de candidats cette D.U.P n'a pu être mise en place. De ce fait, il y a une carence jusqu'en octobre 2017, date à laquelle il faudra procéder de nouveau à un appel à candidature.

Ainsi l'**avis** de ce comité ne pas **sera joint** au présent dossier. (cf. article R. 4612-5 du code du travail).

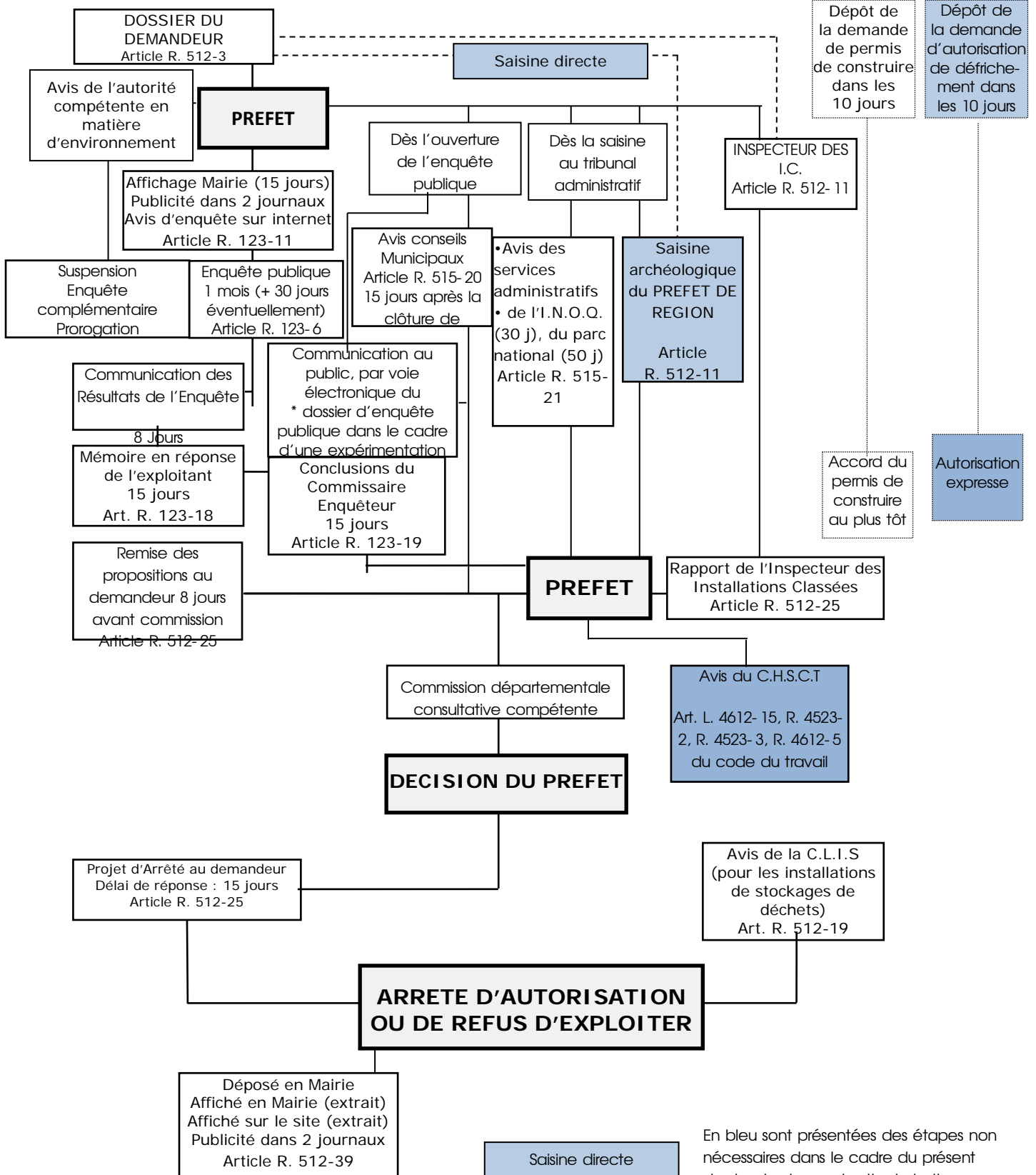
Par ailleurs, l'**avis de l'autorité administrative** compétente en **matière d'environnement**, en l'occurrence le préfet de région, doit être recueilli et, s'il est émis, être joint au dossier d'enquête publique (cf. art. R. 122-1-1 du code de l'environnement).

Au vu de la consultation administrative, l'**Inspecteur des Installations Classées** établit un rapport présenté à la commission départementale consultative compétente, en l'occurrence le **Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST)**.

Le Préfet statue dans les 3 mois (sauf prorogation motivée) à compter du jour de réception du dossier de l'enquête publique.

La procédure administrative, précisée aux articles R. 512-2 et suivants du code de l'environnement, est schématisée page suivante.

**DEROULEMENT D'UNE PROCEDURE NORMALE D'AUTORISATION DANS LE CADRE D'UNE
 INSTALLATION CLASSEE**



En bleu sont présentées des étapes non nécessaires dans le cadre du présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter

1.3 Périmètre d'affichage

Le périmètre d'affichage de l'avis au public correspond, au minimum, au rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées par la rubrique concernée la plus importante, en l'occurrence les rubriques n° 2521-1, **Enrobage au bitume de matériaux routiers** (centrale d'Enrobage à chaud) et n°2515 **Broyage, concassage, criblage**....mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes

Ce **rayon d'affichage**, de **2 kilomètres** intègre les **communes de** :

- **Boën-sur-Lignon** sur laquelle sera implantée, l'agence locale, la centrale d'enrobage à chaud et le centre de recyclage des matériaux inertes;
- **Arthun** ;
- **Saint Agathe la Bouteresse** ;
- **Trelins** ;
- **Leigneux**.

Le rayon d'affichage **de 2 kilomètres** autour de l'installation est présenté à la carte au 1/ 25 000^{ème}, jointe en **annexe 2** de ce dossier.

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR ET LE DOSSIER

La présente demande émane de la **société STAL TP** dont les renseignements principaux sont repris ci-dessous.

2.1 Renseignements administratifs

Société

Raison sociale	:	STAL TP
Forme juridique	:	S.A.S
Capital	:	500 000€
Adresse siège social	:	37 Rue Ampère 69680 CHASSIEU
Téléphone	:	04.78.90.10.50
Télécopie	:	04.78.40.11.94
Adresse installation	:	ZAC du Champbayard 42130 Boën-sur-Lignon
N° SIRET	:	96250299300026
Code APE - NAF	:	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires (4312A)
Activités effectuées	:	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
Directeur d'exploitation	:	Anthony STAL
Effectif	:	60 personnes
Lieu d'implantation	:	Chassieu

Signataire de la demande

Nom et prénom	:	Anthony STAL
Nationalité	:	Française
Fonction et qualité	:	Directeur Général

Le Kbis de la société est joint en annexe n°3.

2.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

2.2.1 Présentation de la Holding SAS STAL Participations

L'entreprise STAL a été constituée en 1946, elle dispose de clients publics ou privés dans les domaines de la démolition, terrassement, voiries, réseaux...

La Holding STAL Participations, regroupe plusieurs entreprises réparties en trois pôles:

- Pôle TP avec les sociétés SAS STAL TP, SARL R.EV.E, SARL AGS Developpement, SARL ECO RESSOURCES, SAS RSE et la SAS INSTALUM ;
- Pôle carrière avec les sociétés SARL CM Matériaux et EURL du Gorrh Rouge Beaujolais ;
- Pôle bâtiment avec la SAS CERONI

La société STAL TP, regroupe les activités de Travaux Publics et chantier dispose de deux agences une à Chassieu (69) comprenant le siège social et une à la Talaudière (42)

La société CM Matériaux regroupe les activités d'élaboration et de vente de matériaux.

Dans ce cadre sont exploitées :

- la carrière d'alluvions fluvio-glaciaires de Saint Laurent de Mure (69) ;
- l'unité de stockage et de recyclage de matériaux inertes de Chassieu (69).

Il est indiqué que la Holding STAL Participations détient également l'EURL du Gorrh Rouge du Beaujolais qui exploite une carrière sur la commune de Dénicé (69).

Par ailleurs, la Holding STAL Participations possède plusieurs filiales dont Installum société d'éclairage créée en 2015 ;

Le chiffre d'affaires global pour ces trois sociétés, de l'ordre de 7,1 millions d'Euros en 2014 (pour 2,7 ME environ en 2007).

Le tableau ci-dessous présente les activités actuelles des sociétés de la Holding Stal Participations :

	CA 2013 (HT)	CA 2014 (HT)
	€	€
Groupe STAL	16 063 998	18 011 903

L'exploitation de la centrale d'enrobage à chaud et du centre de recyclage de matériaux, implantés sur la ZAC de Champbayard de Boën-sur-Lignon sera réalisée par la société Stal TP.

2.2.2 Capacités techniques

A) Généralités

Le site de la carrière du Gohrr Rouge extrait et transforme le Gohrr sous forme de blocs et granulats.

Cette société comprend :

- une carrière ;
- une installation de traitement des matériaux ;
- divers engins de traitement et des véhicules de transport.

B) Autorisations antérieures

Comme indiqué précédemment la holding STAL, dispose d'une autorisation d'exploitation de carrière et est en cours d'obtention d'une autorisation d'exploiter sur la commune de Chassieu d'une unité de stockage de recyclage de matériaux inertes

<i>Date de l'autorisation</i>	<i>Commune</i>	<i>Substance ou activité</i>	<i>Production maximale annuelle (t)</i>	<i>Echéance</i>
29/07/2003	BLACE	Carrière de Ghorr	80 000t	29/07/2018
En cours d'instruction	CHASSIEU	Matériaux inertes	Non concerne	Non concerné

C) Matériel

Les différentes sociétés du groupe STAL dispose du matériel nécessaire au fonctionnement des chantiers TP (véhicules de transport) ainsi qu'a l'exploitation de carrière et de plateforme de recyclage de déchets inertes (chargeur sur pneus, pelle mécanique, unité de broyage concassage...)

D) Formation

La formation du personnel est assurée par la mise en place systématique d'une formation comportant :

- . Une formation générale à la sécurité ;
- . Des formations spécifiques.

A noter que la société STAL TP, société du groupe STAL Participations, qui sera en charge de l'exploitation de la centrale d'enrobage à chaud dispose de l'expérience de l'exploitation d'une carrière, du personnel qualifié et de l'équipement nécessaires permettant de garantir la réalisation de l'activité de fabrication d'enrobés à chaud, dans les meilleures conditions.

2.2.3 Capacités financières

Les données financières de la Holding STAL TP participations sont jointes en annexe.

2.3 ASSISE FONCIERE

Les renseignements concernant l'assise foncière, de la zone d'implantation de l'agence locale, du centre de recyclage des matériaux et de la centrale d'enrobage à chaud sont précisés ci-dessous :

- Commune de Boën-sur-Lignon – département de la Loire – 42
- Section AE :

Le tableau, ci-dessous, précise le parcellaire relatif au site objet du présent dossier implanté sur la commune de Boën-sur-Lignon (42), au lieu-dit : « Champbayard ».

Lieu-dit	PARCELLAIRE DE L'AUTORISATION				
	Section	N° Parcelle	Surface cadastrale en m ²	Surface demandée en m ²	Commentaires
Champbayard	AE	346	332	27 022	toutes ces parcelles vont être réunies afin d'éviter d'avoir un trop grand nombre de numéros cadastraux et de toutes petites parcelles. Ainsi, seule la surface réelle totale du projet STAL a été renseigné plutôt qu'une surface demandée pour chaque parcelle existante.
		348	4 215		
		351	773		
		354	162		
		469	305		
		506	4242		
		540	18 147		
TOTAL			27 844	27 022	

L'ensemble des parcelles appartient à la société SCI LOUISA. Cette société est également une filiale du groupe STAL participations. Les terrains sont mis à disposition de la société STAL TP par la SCI LOUISA.

Les **attestations** et documents correspondants sont joints en **annexe n° 6**.

Le plan des abords à l'échelle 1/2500° présenté en **annexe n° 2** permet de visualiser l'emprise du site.

3. PROCÉDES DE FABRICATION, PRODUITS MIS EN OEUVRE, PRODUITS FINIS, RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSTALLATION

3.1 Description des activités

Trois activités seront réalisées sur le site de la ZAC de Champbayard de la commune de Boën-sur-Lignon :

- Agence locale et atelier ;
- Centrale d'enrobage à chaud
- Centre de recyclage des matériaux

Agence Locale et atelier :

L'agence locale aura sur une superficie de 160 m² et comprendra une salle de réunion, deux bureaux, des locaux sociaux pour le personnel (vestiaires, sanitaires, salle de repos...).

Cette agence sera couplée à un atelier d'une superficie de 375 m² dont une partie avec mezzanine.

Cet atelier servira à l'entretien des engins et véhicules de la société.

Une aire de lavage sera attenante à cet atelier. Elle sera constituée d'une dalle étanche et d'un point bas permettant de récupérer les eaux de lavage.

Cette agence locale sera équipée d'une cuve aérienne de stockage de carburant pour les engins et véhicules de la société STAL.

Principe de production de l'enrobé à chaud :

Un enrobé est fabriqué à partir d'un mélange homogène de granulats, de bitume et d'additifs.

Deux systèmes de production, continu ou discontinu, peuvent être mis en œuvre pour la fabrication des enrobés.

Le mode continu est pratiqué dans un malaxeur ouvert où les flots des constituants granulaires, liant hydrocarboné et additifs éventuels, sont continus.

Ces caractéristiques principales sont les suivantes :

- Granulats et bitume sont dosés en continu ;
- Le malaxage se fait en continu ;
- La formulation est unique.

Le mode discontinu, procède quant à lui d'une fabrication par gâchées constituées de doses pondérales des constituants successivement introduites dans un malaxeur fermé. Ces caractéristiques sont les suivantes :

- Granulats et bitume sont pesés par gâchée ;
- Le malaxage se fait par gâchée ;
- La formulation est multiple (type épicerie).

De manière générale, le système discontinu est réalisé à partir de centrale fixe.

Le système continu est réalisé à partir de centrales fixes ou mobiles, c'est ce type d'installation qui sera mis en place sur le site de la ZAC de Champbayard à Boën-sur-Lignon.

Principe de fonctionnement de la centrale d'enrobage :

L'activité du site sera la fabrication d'enrobés routiers par l'intermédiaire d'un poste d'enrobage. Les granulats stockés sur le site dans des casiers dédiés, seront repris par un chargeur et déversés dans les trémies pré-doseuses d'alimentation de la centrale.

Ces trémies permettent de doser avec précision les agrégats de base (gravillons et sables) qui entrent dans la composition des enrobés, dans des proportions données.

Pour assurer une bonne adhésion du liant (bitume) sur les granulats, il est nécessaire de sécher les matériaux et de les chauffer.

L'énergie nécessaire à ces opérations sera fournie par un système fonctionnant au gaz. Le rôle du tambour sécheur est :

- d'évaporer l'eau des granulats ;
- de chauffer ces derniers ;
- d'enrober de bitume les granulats séchés.

L'eau évaporée est évacuée à l'atmosphère par une cheminée (située à l'aval de l'exhausteur) avec les gaz de combustion du tambour.

Le bitume sera stocké dans des cuves spécifiques et maintenue en température par des résistances électriques.

Les agrégats introduits dans le sécheur contiennent des éléments très fins appelés fines ou filers. Ces éléments sont indispensables à la composition de l'enrobé, mais ont tendance à être aspirés par l'exhausteur qui assure l'évacuation des gaz de combustion du tambour à l'atmosphère.

Un filtre dépoussiéreur sera donc implante entre le tambour et la cheminée ; son rôle est double :

- récupération des fines pour réintroduction dans process ;
- protection de l'environnement en permettant une bonne dispersion des poussières.

Les enrobés sortent en flux continu et sont acheminés ensuite dans une trémie qui permet de charger les camions.

En cabine, le pupitre de commande comporte un tableau synoptique rassemblant les organes de contrôle et d'alarme des différents circuits. Ce tableau permet de suivre visuellement les différentes phases de fabrication.

Sur le site de la ZAC de Champabayard, la société STAL TP procèdera également :

- à l'**élaboration** des matériaux recyclés, dits éco-matériaux, à partir de déchets de déconstruction et de travaux publics routiers, par broyage et concassage ;
- au **stockage de matériaux**, issus de l'activité de recyclage, en provenance de carrière locales ou des sociétés de la Holding STAL participations, afin de pouvoir approvisionner les chantiers locaux et la centrale d'enrobage à chaud. Ce stockage permet de rationaliser les transports entre les différents sites de production et les chantiers gérés par les sociétés de la Holding STAL participations;

Elaboration de matériaux recyclés - Graves Recyclées de Démolition-

Les apports de déchets inertes proviendront de chantiers gérés par la société STAL TP et de chantiers de tiers. Ces chantiers sont majoritairement situés à proximité du site.

Les déchets entrants sur le site correspondent aux matériaux issus des travaux suivants :

- infrastructures routières ;
- terrassements ;
- tranchées ;
- voirie et réseaux divers – VRD-;
- fondations ;
- déconstruction.

Les étapes de fabrication des Graves Recyclées de Démolition sont les suivantes :

a) Préparation préalable des matériaux – Tri sur les Chantiers

Des consignes de déconstruction et de gestion des matériaux récupérés sont fournies aux entreprises clientes. Seules des entreprises habilitées par STAL TP peuvent déposer des matériaux sur le site de Boën-sur-Lignon.

b) Contrôle à l'entrée du site

Un **contrôle visuel** est réalisé à l'entrée du site au niveau de l'accès au site.

c) Sélection et orientation des camions à l'entrée du site

En fonction de la nature de leur chargement, les camions sont orientés vers les **zones de dépôts** dédiées et repérées.

d) Dépotage des matériaux

Les matériaux sont déchargés sur les aires **dédiées** et **identifiées**.

Un nouveau **contrôle visuel** est réalisé lors du déchargement. En cas de présence d'éléments indésirables (ferraille, bois et plastiques notamment) ceux-ci sont évacués vers des unités de stockage spécifiques, bennes, disponibles sur site.

e) Stockage des matériaux avant traitement

Les stocks bruts de matériaux granulaires sont constitués sur une hauteur maximale de 7 m. Ces stockages sont réalisés sur deux zones distinctes : d'une part les matériaux bétons et d'autre part les matériaux routiers de terrassement.

f) Préparation des matériaux

Lorsque les stocks bruts de matériaux sont jugés suffisants. Une opération de préparation des matériaux est réalisée. Elle consiste à réduire la taille des blocs encore présents dans les stocks de matériaux bruts par l'utilisation de la pelle mécanique équipée du brise roche, puis avec le chargeur à réaliser un mélange régulier de déchets (bétons, enrobés, autres) appelé « mixte ». C'est ce mixte qui sera introduit dans l'unité de traitement des matériaux.

g) Elaboration

Des campagnes de fabrication sont réalisées **en moyenne 4 fois par an**, une campagne couvre une durée **moyenne de 4 semaines** pour une production de l'ordre de **25 000 à 30 000 tonnes** par campagne. L'élaboration est réalisée avec un broyeur concasseur mobile présent sur le site uniquement lors des phases d'élaboration des matériaux recyclés.

L'élaboration comprend les étapes suivantes :

- remplissage constant de la trémie d'alimentation par une pelle mécanique ou chargeur sur roues ;
- scalpage ;
- concassage et criblage : les fractions élaborées pourront varier selon les besoins des chantiers ou de la centrale;
- élimination des éléments indésirables : par séparateur magnétique ;
- stockage des produits élaborés.

h) Stockage des matériaux recyclés

Chaque produit élaboré est stocké par couches d'épaisseur maximale de 7 m, de façon à limiter au maximum les problèmes de ségrégation granulométrique.

Les stocks sont non jointifs et repérés par une pancarte spécifiant leur nature.

i) Cas des terres végétales

La procédure de gestion de la terre végétale comporte les mêmes opérations sauf le concassage qui n'est pas effectué afin de ne pas détériorer ses caractéristiques, de même la mise en stock est réalisée sur une épaisseur réduite.

Il est à souligner que la société STAL TP s'est dotée d'un **Plan d'Assurance Qualité** (P.A.Q), qui permet de garantir la qualité de la production des GRD.

Chaque lot de fabrication (environ 20 000 tonnes) est contrôlé sur des paramètres définis au PAQ, notamment la granulométrie, la propreté...

Stockage des matériaux en provenance de carrières locales ou gérées par la Holding STAL participations

Les matériaux en provenance des carrières seront stockés sur le site de Boën-sur-Lignon. Ces matériaux sont stockés sur des aires dédiées, étanchées et font l'objet d'un panneautage.

Ces matériaux sont ensuite repris pour être acheminés vers les zones de travaux ou pour alimenter la centrale d'enrobage à chaud.

La mise en place de cette activité sur l'unité de recyclage des matériaux de Boën-sur-Lignon permettra de **limiter** les trajets entre les carrières et les chantiers d'utilisation des matériaux. De plus, les sociétés de la Holding STAL participations portent une attention particulière à l'**optimisation** des **trajets** entre les chantiers et l'unité de recyclage.

Les trajets entre les chantiers, les carrières et l'unité de recyclage sont réalisés au maximum à charge. Une estimation interne à la Holding STAL participations indique que 70% des trajets sont ainsi réalisés à charge.

3.2 Description des installations

3.2.1 Agence locale

Comme indiqué précédemment, l'agence sera couplée à un atelier d'une superficie de 375 m² dont une partie avec mezzanine.

Cet atelier servira à l'entretien des engins et véhicules de la société. Il y sera donc réalisé des opérations d'entretien (soudure, peinture...) et le stockage de quelques pièces et produits d'utilisation courante.

Une aire de lavage sera attenante à cet atelier. Elle sera constituée d'une dalle étanche et d'un point bas permettant de récupérer les eaux de lavage.

Cette agence locale sera équipée d'une cuve aérienne de stockage de carburant de 5m³ pour les engins et véhicules de la société STAL TP. Cette cuve sera implantée dans une rétention.

Le parking dédié au personnel et aux visiteurs utilisé sera celui de l'agence locale. L'utilisation de ce parking permettra limiter les risques liés à la circulation des engins.

Le stockage de liquide inflammable pour le fonctionnement des engins sera implanté à proximité de la zone de lavage des engins.

3.2.2 Centre de recyclage des matériaux inertes

Les matériels utilisés dans les étapes de production sont les suivants :

Matériels à demeure :

- un chargeur pour la mise en tas des matériaux admis sur le site et pour l'apport des matériaux au niveau de l'unité de broyage.

La puissance du chargeur sera de **200 à 250 kW**.

- une pelle mécanique et brise béton de 25 tonnes, utilisée pour la préparation des déchets et pour l'alimentation du broyeur, concasseur lors des phases d'élaboration des matériaux recyclés.

La puissance de cette pelle sera de **150 à 250 kW**.

Les puissances de ces engins n'entrent pas en compte dans le calcul de la puissance de l'installation soumise à la rubrique 2515-1.

Le chargeur et la pelle seront stationnés sur site lors de l'arrêt de la journée de travail. Ce stationnement s'effectue sur une zone dédiée, plane et en enrobé.

Matériels à présence limitée (4 campagnes annuelles de 4 semaines en moyenne) :

- Unité de broyage / concassage mobile ;
- Unité de concassage mobile ;
- Unité de criblage mobile.

Poste n°	Matériel	Puissance estimée
1	Concasseur à mâchoires	250
2	Concasseur à percussion	250
3	Crible 1	90
4	Crible 2	90
5	Tapis de convoyage	50
TOTAL		730 kW

C'est la puissance totale de ces unités qui est retenue pour déterminer le seuil de classement de la rubrique 2515-1.

3.2.3 Centrale d'enrobage

Comme indiqué précédemment, la centrale d'enrobage mise en place sur le site correspondra à une centrale d'enrobage fonctionnant selon le mode continu.

Elle permettra d'atteindre une production maximale de **160 t/heure** (débit de malaxage) à 2% d'humidité.

Cette centrale d'enrobage mobile, montée sur un châssis de type semi-remorque routière sera implantée sur plots béton.

La stabilité du châssis sera assurée par 6 béquilles télescopiques à commande manuelle.

3.2.3.1 Groupe de pré-dosage

Le groupe de pré dosage sera composé de :

- 4 trémies métalliques d'un volume unitaire de 5,5 m³ montées sur deux lignes ;
- 3 extracteurs volumétriques à tapis d'un débit unitaire compris entre 8 et 80 t/h ;
- 1 extracteur pondéral à tapis d'un débit unitaire compris entre 8 et 80 t/h ;
- 1 tapis collecteur général de 400 mm.

Le tapis collecteur assure l'alimentation du tambour, il est équipé d'un codeur pour mesure de la vitesse, bande caoutchouc, rouleaux-porteurs, tambours de guidage et d'entraînement, racleur pour nettoyage du tapis et commutateur d'arrêt d'urgence avec cordon.

Il est indiqué que l'installation comprenant également un silo de stockage des fines d'apport ce silo de diamètre 2,5 mètre et d'une hauteur de 8,15 mètres correspondra à un volume de 40 m³.

3.2.3.2 Tambour Sécheur Malaxeur

Le tambour dans sa partie sécheur a pour fonction de:

- déshydrater les granulats issus du pré dosage ;
- les porter à une température compatible avec le bitume utilisé.

Le malaxeur, quant à lui, a pour but de couvrir chaque particule du mélange d'une mince pellicule de bitume en veillant à ce que le liant se répartisse sur toutes les surfaces des granulats et ne fixe pas préférentiellement les fines.

Pour optimiser le transfert de la chaleur, les diamètres sont différents selon les zones concernées : zone de séchage, zone d'assainissement, zone de malaxage.

Le tambour sécheur est muni d'une isolation sur toute sa longueur et d'un revêtement en tôle aluminium pour réduire les pertes de chaleur et atténuer les bruits.

Le tambour est un cylindre de diamètre de 1,65m (zones de séchage et malaxage) et de 1,85m (pour la zone dite assainissement) pour une longueur d'environ 9,80 m pourvu de deux cercles de roulement s'appuyant sur des galets porteurs et dont l'entraînement est réalisé, à la sortie d'un groupe motoréducteur par pignon et roue dentée, par chaîne enveloppante ou non ou soit par galets porteurs moteurs.

A l'extrémité du tambour opposée à la zone d'introduction des granulats, un bruleur de puissance comprise de **9 MW** engendre une flamme dure et pénétrante du moins grand diamètre possible (type flamme de chalumeau). Ce bruleur fonctionnera au gaz naturel est sera équipé d'un système de sécurité et de régulation.

3.2.3.3 Trémie de stockage d'enrobés

L'enrobé transite par une trémie tampon avant d'être acheminé par un skip vers le stockage enrobé, les enrobés seront stockés dans un ensemble constitué de deux trémies de capacité unitaire de 30 tonnes.

Ces trémies seront placées à une hauteur de 3,2 mètres afin de permettre le passage des camions et d'effectuer un chargement par gravité.

3.2.3.4 Groupe de filtration

Le groupe de filtration a pour objectif d'une part d'assurer un rejet en poussières conforme aux exigences réglementaires et d'autre part de permettre la récupération des fines désignées "filler" qui seront réintroduites en partie dans le cycle de fabrication des enrobés.

Le filtre est composé de plus de 200 manches filtrantes assurant une grande surface filtrante de l'ordre de 300 m².

Le débit du filtre sera de l'ordre de 45 000 Nm³/h et permettra de garantir un rejet en poussière inférieur à 40 mg/Nm³. Ce débit sera assuré par un ventilateur exhausteur.

La hauteur de la cheminée sera de **13 m**, pour un diamètre de 0,7 m, avec trappes de prélèvement facilement accessibles du toit du filtre à manches.

3.2.3.5 Parc à Liants

Le parc à liants sera constitué dans un premier temps de deux citernes verticales de 60 m³ à réchauffage électrique.

La rétention sera assurée par la mise en place de bacs de rétention en béton.

Il sera par ailleurs mis en place un détecteur de liquide en point bas avec report d'alarme visuelle.

Ces cuves seront équipées d'un système de réchauffage du bitume par résistances électriques.

3.2.4 Installations connexes

Une personne sera présente en permanence sur le site lors du fonctionnement du centre de recyclage des matériaux ou de la centrale d'enrobage à chaud.

La centrale d'enrobage site disposera d'une cabine abritant le poste de commande de la centrale.

3.3 PRODUITS MIS EN OEUVRE

a) Les déchets utilisés pour l'élaboration des GRD

Les matériaux acceptés sur le site STAL de Boën-sur-Lignon seront :

- bétons (déconstruction déclassés de fabrication) ;
- enrobés (rénovation des routes) ;
- granulats naturels non argileux ;
- gravats de déconstruction ;
- terre végétale, provenant du terrassement, de tranchées.

Les matériaux refusés sont :

- déchets contenant du plâtre ;
- déchets contenant du fibrociment ;
- déchets de bois ;
- déchets contenant des produits de type peinture, plastique souillé,...

La quantité annuelle de matériaux admise dans l'installation de recyclage pour l'élaboration des GRD est de l'ordre de 100 000 tonnes.

Aucun autre **produit** n'est **utilisé** pour :

- la **fabrication** des GRD. Elles sont produites uniquement par broyage et concassage de matériaux à recycler ;
- le **conditionnement** de ces matériaux, l'ensemble des transports est réalisé en **vrac**.

b) Les matériaux en provenance des carrières de la Holding STAL participations

Il s'agit de matériaux inertes constitués de :

- gohrr rouge ;
- gravette rouge 4/6 et 6/10 ;
- matériaux silico-calcaires constitués de :
 - sable brut 0/10 et 0/18 ;
 - galets 20/50 et 50/150 ;
 - semi concassé 0/20 et 0/31,5 ;
 - concassé 0/50, 20/40, 50/120 et 120/200.

La liste des produits présentés n'est pas exhaustive et peu évoluée au cours du temps.

Les quantités annuelles transitant par l'unité de Chassieu sont de :

- 1 500 tonnes pour le gohrr et les gravettes ;
- 50 000 tonnes pour les matériaux silico-calcaires.

c) Les produits mis en œuvre pour la fabrication des enrobés :

- **des granulats** provenant de carrières locales ou des carrières de la Holding STAL (listés au point b)) ;
- **Les fillers**, des matériaux très fins (granulométrie inférieure à 80 µm) qui sont un élément constitutif de l'enrobé. La consommation de fillers est de l'ordre de 1 à 2% de la production totale d'enrobés ;
Ces fillers ou fines d'apport seront stockées dans un silo vertical de 40 m³.
Une partie des fines sera issue du recyclage du groupe de filtration.
- **Le bitume**, provenant du raffinage du pétrole. La consommation moyenne est de l'ordre de 6%. Le bitume est le liant qui assure la cohésion du mélange.

3.3.2 Produits finis

Les produits recyclés seront issus du traitement des déchets admis sur l'unité de stockage et de traitement qui font l'objet d'une présentation au paragraphe 3.3.1.

Les produits finis issus du traitement des déchets admis, sont constitués de deux grands types de produits.

- Les **GRD** issus du broyage et du concassage des matériaux acceptés sur le site ;
- Les **terres** issues du criblage ou non de terres admises sur le site.

Produit	Domaine d'utilisation	Tonnage annuel moyen
Matériau recyclé - GRD		
GRD 0/31,5 mm	Remblai de tranchée Couche de forme Couche de fondation	15 000 à 35 000
GRD 0/63 mm	Remblai Couche de forme	15 000 à 30 000
Sable recyclé	Lit de pose pour canalisation	15 000
Terre recyclée		
Terres végétales	Travaux paysagers	5 000 à 10 000
Terre criblée et fines	Modelages et travaux paysagers	1 000 à 5 000
Mélange terre végétale et de pierres concassées	Travaux paysagers	2 000 à 10 000

Ainsi on évalue à 70 000 tonnes la capacité maximale de production annuelle concernant les GRD et à 30 000 tonnes la capacité de production de terres.

Le transit de matériaux des carrières gérées par les sociétés de la holding STAL participations est évalué au maximum à 40 500 tonnes par an.

Le **produit fini** est constitué par de l'enrobé (dont les spécifications peuvent varier suivant la demande du client ou les besoins du chantier). Ces produits sont utilisés pour la réfection, l'entretien et la construction des couches de chaussée.

3.3.3 Les auxiliaires

L'eau

Il est indiqué que ni le centre de recyclage des matériaux ni la centrale d'enrobage n'auront besoin d'eau dans le cadre d'un fonctionnement normal.

L'eau sera utilisée pour les opérations de nettoyage mais également dans le cadre de la prévention de l'envol des poussières par l'humidification des voies de circulation.

De plus, l'eau sera utilisée en cas de sinistre et notamment d'incendie comme agent d'extinction.

L'eau peut éventuellement être utilisée dans le process pour une fabrication d'enrobe tiède à la mousse de bitume. Dans ce cas de l'eau est introduite en mélange avec le bitume dans une proportion de 2 à 3 % du débit du bitume soit entre 100 et 200 l/h pour ce type d'installation.

Le Gaz

Le Gaz utilisé sur le site de la ZAC de Champbayard sera du gaz naturel acheminé par réseau.

Ce gaz se compose principalement de méthane CH₄, d'éthane C₂H₆, de propane C₃H₈ et de butane C₄H₁₀.

Il servira à alimenter le brûleur du tambour sécheur.

L'électricité

Le site de la ZAC de Champbayard est alimenté en basse tension par un poste de transformation HT/BT.

L'usage principal de l'énergie électrique sera lié au fonctionnement du procédé (pompes, ventilateurs, maintien en températures des bitumes,...) et dans une moindre mesure pour les opérations de maintenance.

L'Air comprimé

Le site disposera d'un compresseur à air pour le filtre à manches et pour le stockage d'enrobé.

La puissance du compresseur est évaluée à 11 kW, celui-ci sera couplé à un ballon d'air de 250 litres.

3.4 ACCES AU SITE

L'apport du bitume, des granulats et des déchets inertes ainsi que l'expédition de l'enrobé seront **exclusivement** réalisés par voie **routière**, par camions.

Pour accéder au site, les camions empruntent la route départementale 3008 puis la voie interne à la ZAC de Champbayard.

Le site disposera de trois accès chacun fermé par un portail en dehors des heures d'ouverture du site.

Chaque activité, recyclage de matériaux, agence locale, et centrale d'enrobage disposera d'un accès, ce qui limitera les croisements sur le site et donc les risques d'accident.

Tous les accès se situent sur le versant Ouest du site et seront tous accessibles depuis la même voie, interne à la ZAC.

Le trafic généré par l'activité sur les voies de communication publiques comprend :

- Le trafic lié au personnel de l'entreprise et aux visiteurs, clients de l'agence et entreprises extérieures ;
- Le trafic lié aux engins de l'agence locale, véhicules utilitaires notamment ;
- Le trafic lié au transport des matériaux utilisés (déchets inertes, granulats, bitume), des auxiliaires (gazole, consommables) et des produits finis expédiés (enrobés, granulats recyclés).

3.5 CONDUITE DE L'EXPLOITATION

Le site STAL TP fonctionnera sous la responsabilité d'un responsable d'exploitation.

Le fonctionnement sera assuré 5 jours sur 7, sur 52 semaines, et hors jours fériés, soit environ 220 jours par an.

Le site fonctionnera principalement en période de jour.

Les horaires de fonctionnement réguliers seront les suivants : 6h00 à 17h30.

Il est indiqué que les installations ne fonctionneront pas de façon continue sur les périodes d'ouverture du site.

Potentiellement et afin de répondre aux contraintes spécifiques de certains chantiers, la centrale d'enrobage pourra fonctionner sur des périodes plus étendues.

Certains chantiers, pour des raisons techniques et de sécurité nécessitent des livraisons d'enrobés en période nocturne.

4. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

La nature des activités effectuées sur le site de l'exploitation est déterminée en fonction :

- De la **nomenclature des installations classées** pour la protection de l'environnement annexée à l'article R. 511-9 du Code de l'environnement;
- De la **nomenclature eau** telle que précisée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993.

a) La nature et le volume des activités au titre des ICPE

N° DE LA RUBRIQUE	DESIGNATION DE L'ACTIVITE REGIME ET RAYON D'AFFICHAGE	QUANTIFICATION	REGIME ET RAYON D'AFFICHAGE
2515-1	Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : c) Supérieure à 550 kW	Différents équipements de broyage et concassage (broyage, émottage) Puissance totale installée de 730 kW	A-2
2521-1	Enrobage au bitume de matériaux routiers (centrale d') Enrobage à chaud	Centrale d'enrobage à chaud de 160t/h	A-2
2517-1	Station de transit de produits minéraux solides , ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la superficie de stockage étant supérieure à 5 000 m ² mais inférieure à 10 000 m ²	Stockage de produits minéraux de 9 500 m²	D
4801	Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte brais et matières bitumineuses La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 500 t	2 x 60t de bitume* 1 x 30t d'enrobé à chaud	D
2920	Installation de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 ⁵ Pa, et comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques, la puissance absorbée étant supérieure à 10 MW	La puissance absorbée est égale à 11 kW	NC
4734-2	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement 2. Pour les autres stockages : c. Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total	1 cuve aérienne sur rétention de 5 m ³	NC
1435	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs. Le volume annuel distribué est inférieur à 100 m ³ d'essence ou à 500 m ³ au total	Le volume annuel distribué (300 m ³) est inférieur à 100 m ³ d'essence ou à 500 m ³ au total	NC

N° DE LA RUBRIQUE	DESIGNATION DE L'ACTIVITE REGIME ET RAYON D'AFFICHAGE	QUANTIFICATION	REGIME ET RAYON D'AFFICHAGE
2930 1	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur , y compris les activités de carrosserie et de tôlerie : 1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur : <i>La surface de l'atelier étant inférieure supérieure à 2 000 m²</i>	La surface de travail est de 375 m ²	NC
2930- 2	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur , y compris les activités de carrosserie et de tôlerie : 2. Vernis, peinture, apprêt (application, cuisson, séchage de) sur véhicules et engins à moteur : <i>Si la quantité maximale de produits susceptible d'être utilisée est inférieure à 10 kg/j ou si la quantité annuelle de solvants contenus dans les produits susceptible d'être utilisée est supérieure à 0,5 t, sans que la quantité maximale de produits susceptible d'être utilisée dépasse 100 kg/j</i>	Quantité maximale de produits inférieure à 10 kg/j	NC
2516	Station de transit de produits minéraux pulvérulents non ensachés tels que ciments, plâtres, chaux, sables fillérisés ou de déchets non dangereux inertes pulvérulents. La capacité de transit étant : Inférieure à 5 000 m ³	Silo de 40 m ³	NC

b) Nomenclature Eau (pour information)

N° DE LA RUBRIQUE	DESIGNATION DE L'ACTIVITE REGIME ET RAYON D'AFFICHAGE	QUANTIFICATION	REGIME
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° ≥ 20 ha : A 2° > 1 ha et < 20 ha : D	2,7 ha	D

Pour mémoire, les installations ne nécessitent pas d'eau.
 Seule l'activité de lavage des engins engendrera une consommation d'eau qui sera assurée par le réseau d'adduction d'eau de la ZAC de Champbayard.

Commentaires :

Les installations mises en œuvre sur le site Champbayard de Boën-sur-Lignon ne sont pas soumises à la constitution des garanties financières. Les rubriques 2515 et 2521 n'est pas reprise à en annexe I ou II de l'arrêté du 31 mai 2012.

5. ATTESTATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE DEMANDE DE DEFRIQUEMENT, SAISINE ARCHEOLOGIQUE.

La mise en place d'une centrale d'enrobage à chaud sur le site de la ZAC Champbayard de Boën-sur-Lignon, ne nécessite aucune autre autorisation ou démarche du type :

- de demande de **défrichage**, la zone d'implantation est constituée par le carreau de la carrière, non boisé et vierge de toute végétation ;
- de saisine directe du Préfet de Région au titre de l'**archéologie** (cf. code du Patrimoine et art. 10 du décret n° 2004-490 du 03/06/2004).

Néanmoins, une demande de **permis de construire**, a été déposée, le récépissé de dépôt est joint au présent dossier.